

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de la convocation : **27 février 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **20**
Nombre de votants : **21 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Christelle SAUVAGET comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°18.03.26

OBJET : BUDGETS COMMUNAUX : BUDGETS PRIMITIFS 2026

Suite aux travaux des commissions municipales, M. le Maire présente l'ensemble des propositions de budgets de la commune établis pour l'exercice 2026, à savoir les budgets :

- Principal
- Opérations Immobilières et Commerciales
- Opération « Rue du Grand Moulin »
- Lotissement « ZAC de la Caillonnière »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-32,

Vu les propositions retenues par la commission des finances réunie le 17 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ **ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget principal 2026 qui s'établit comme suit :

Budget principal	FONCTIONNEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	INVESTISSEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	TOTAL
COMMUNE	3 017 600,00€	2 921 777,58€	5 939 377,58€

- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget annexe « Opérations Immobilières et Commerciales » 2026 qui s'établit comme suit :

Budget annexe	FONCTIONNEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	INVESTISSEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	TOTAL
OPERATIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES	159 699,67€	240 500,33€	400 200,00€

- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget annexe « Rue du Grand Moulin » 2026 qui s'établit comme suit :

Budget annexe	FONCTIONNEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	INVESTISSEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	TOTAL
OPERATIONS RUE DU GRAND MOULIN	67 000,00€	47 000,00€	114 000,00€

- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget annexe « ZAC La Caillonnière » 2026 qui s'établit comme suit :

Budget annexe	FONCTIONNEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	INVESTISSEMENT les recettes et dépenses s'équilibrent à :	TOTAL
ZAC LA CAILLONNIERE	3 183 116,78€	1 581 355,48€	4 764 472,26€

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESEVIERE, le 10 mars 2026

La secrétaire de séance

Christelle SAUVAGE

Le Maire

Bernard DABRETEAU